

Élections professionnelles :

La Direction, la CFDT et la CGT décident d'annuler le 1^{er} tour

Suite à un premier incident au 1^{er} collège qui a obligé le bureau à ouvrir à 10h20 (au lieu de 10h) privant ainsi des salariés du vote légitime auquel ils ont droit.

Suite à une erreur de dépouillement :

- Les bureaux ont dépouillé les votes sans contrôler si les bulletins étaient conformes au vote (CE pour CE, DP pour DP, titulaire pour titulaire,...).
- Sur un bureau, 83 bulletins ont été recensés pour 81 votes exprimés, avec en prime, 3 bulletins ne correspondant pas au vote (DP pour CE).

Les partenaires sociaux ont décidé d'un commun accord de ne pas prendre de risque juridique en annulant le 1^{er} tour des élections.

En effet, le 1^{er} tour fixant légalement la représentativité syndicale dans l'entreprise, et le dépouillement venant entacher la régularité des votes, ceci fragilisait la validité des futurs accords qui pourraient être négociés à l'avenir (Salaires, par exemple).

Il y aura donc un nouveau 1^{er} tour début Juillet.

IMPORTANT :

Plusieurs personnes nous ont informé que des salarié(e)s, a priori élu(e)s sans étiquette, les auraient appelé à ne pas voter au premier tour.

Ceci est illégal et passible du Tribunal Correctionnel. Le premier tour étant annulé, cela va les préserver d'un dépôt de plainte auprès du Procureur de la République.

La CFDT les encourage donc à laisser vivre la démocratie et à respecter la Loi.

On ne peut pas Défendre les intérêts de ses collègues de travail et exiger de la Direction qu'elle respecte la législation et de ne pas en faire de même.